

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D233

Séance du 24 février 2011 - Convocation du 17 février 2011

Compte rendu affiché le 4 mars 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. BUFFARD ; Mme GOYON par Mme GLATARD, M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Vote taux fiscalité directe

Le Conseil Municipal doit fixer, chaque année, les taux de fiscalité qui seront appliqués sur les bases d'imposition signifiées par les services fiscaux.

Comme il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires du 27 janvier 2011, ainsi que lors des Commissions des Finances des 24 janvier 2011 et 17 février 2011, les taux d'imposition sont maintenus en 2011 au même niveau qu'en 2010.

Les taux pour 2011 s'établissent donc ainsi :

▶ Taxe d'habitation	15,67 %
▶ Taxe sur le foncier bâti	18,77 %
▶ Taxe sur le foncier non bâti	22,49 %

Le Conseil Municipal :

- Oui l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué aux Finances et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi de Finances pour 2011,
- VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 27 janvier 2011,
- VU l'avis de la Commission des Finances du 17 février 2011,
- Considérant qu'il revient au Conseil Municipal la compétence de décider du taux de la fiscalité directe locale,
- **DECIDE** de fixer les taux de fiscalité locale pour 2011 au même niveau qu'en 2010,
- **FIXE** en conséquence lesdits taux à

▶ Taxe d'habitation	15,67 %
▶ Taxe sur le foncier bâti	18,77 %
▶ Taxe sur le foncier non bâti	22,49 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 24 février 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/02/2011
- Publication ou affichage le 28/02/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.